



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Appartement	2017	l'acquéreur
▶ Maison	4 % (minimum 5 000 €)	l'acquéreur
▶ Local commercial (murs)	4 % (minimum 5 000 €)	l'acquéreur
▶ Parts sociales de SCI	4 % (minimum 5 000 €)	l'acquéreur
▶ Bien rural	4 % (minimum 5 000 €)	l'acquéreur
▶ Terrain	4 % (minimum 5 000 €)	l'acquéreur
▶ Fonds de commerce		
▶ Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)	4 % (minimum 5 000 €)	l'acquéreur

LOCATION	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	2 € / m ²	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 5 € / m ² - 7 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun	8 % du loyer annuel	Locataire
- négociation		
- état des lieux	2 % du loyer annuel	Locataire
- rédaction de bail	2 % du loyer annuel	Locataire
▶ Locaux commerciaux	8 % du loyer annuel	Locataire
- négociation		
- état des lieux	2 % du loyer annuel	Locataire
- rédaction de bail	2 % du loyer annuel	Locataire
▶ Locaux professionnels	8 % du loyer annuel	Locataire
- négociation		
- état des lieux	2 % du loyer annuel	Locataire
- rédaction de bail	2 % du loyer annuel	Locataire
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	12 % du loyer annuel	Acquéreur

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

.03

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
²/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.